

NOUVEAU REGLEMENT AU 09/05/2022

SHF - Cycles Classiques 4,5,6 ans, CCJP Protège-Boulets

Art 54.3:

Le port de protège-Boulets, quels qu'ils soient, est interdit sur la piste comme sur les terrains de détente.

Une dérogation est accordée pour les concours se déroulant sur les terrains en herbe.

